

## ACTUALITES

### Les ravageurs :

**Pucerons, thrips, acariens tétranyques**  
À surveiller

### Autres ravageurs

**Pépinières :** chrysomèles sur *Salix alba*, cicadelles sur *Lamiales*, Psylle sur *Elaeagnus*.

### Ravageurs du réseau de piégeage :

***Duponchella fovealis***  
Vols à surveiller

### Pyrale du buis

Premières captures de papillons

### Tordeuse européenne de l'œillet

Vols de papillons sous abri et en extérieur

### Maladies cryptogamiques

#### Oïdium

Détection en pépinières

### Information organisme réglementé : rappel

Cochenille tortue du pin, *Toumeyella parvicornis*

### Note nationale

BSV-Abeilles pollinisateurs  
Flore des bords de champs

### Écophytopic

### Liste produits de biocontrôle

Accéder au  
site de la  
Surveillance  
Biologique du  
Territoire en  
cliquant [ici](#)

Des orages sont annoncés jusqu'en début de semaine prochaine ce qui devrait faire baisser les températures, puis un temps sec et venteux sera de retour.

## Ravageurs à surveiller

### Pucerons : à surveiller

Les populations de pucerons sont présentes dans de nombreuses situations. Les auxiliaires ont augmenté en activité et en diversité.

**Cultures florales :** ils sont observés sur différentes cultures.

**Pépinières :** nombreux cas sous abri et en extérieur notamment sur *Arbutus unedo*, *Chaenomeles* sp, *Citrus* sp, *Euonymus* sp, *Hedera* sp, *Hybiscus syriacus*, *Malus* sp, *Nerium* sp, *Photinia* sp, *Pittosporum* sp, *Prunus* sp (fruitiers), *Pyrus* sp, *Rosa* sp, *Spiraea* sp, *Viburnum opulus*...

**Du côté des auxiliaires :** les coccinelles aux stades larves et adultes et les larves de syrphes sont plus nombreuses. Les momies de pucerons sont également visibles.

**Gestion du risque :** surveiller régulièrement les organes en croissance des cultures sensibles, l'arrivée des pucerons ailés, l'installation des premières colonies et l'activité des auxiliaires. Privilégier les moyens de biocontrôle.

Vigilance vis-à-vis des capacités virulifères de certains pucerons : *Aphis gossypii*, *Aphis spiraeicola*, *Aulacorthum solani*, *Macrosiphum euphorbiae*, *Myzus persicae*...

### Acariens tétranyques : à surveiller

**Pépinières :** observations sur différentes cultures sous abri, notamment : *Choisya* sp, *Hedera* sp, *Hydrangea* sp, *Actinidia* sp.

**Évaluation du risque :** les acariens tétranyques profitent des conditions chaudes et d'une hygrométrie faible pour se développer. Surveiller les végétaux sensibles. Utiliser une loupe de poche pour visualiser les œufs et les formes mobiles (larves, adultes).

**Dégâts, lutte biologique :** Cf. BSV 3 du 26/05/2023 [ICI](#)



Larve et adulte de *Stethorus* sp, coccinelle prédatrice d'acariens

Petite coccinelle aux élytres noirs, poilus à l'aspect mat.  
La taille adulte est de l'ordre de 1.5 mm.

## Thrips :

**Cultures florales** : les infestations sont globalement modérées.

**Evaluation du risque** : l'augmentation des températures, les journées ensoleillées et la floraison de certaines plantes sensibles sont favorables à leur développement. Vigilance sur les dégâts directs et indirects (transmission de virus tels que TSWV, INSV, IYSV...).

**Pépinières** : *Heliothrips sp.* a été relevé sur *Viburnum tinus* et *Myrtus sp.*

**Prophylaxie** : Cf. BSV 1 du 14/04/2023 [ICI](#)

## • Autres ravageurs

### Pépinières

**Chrysomèles sur *Salix alba*** : présence de larves, adultes et feuilles décapées. A surveiller.

**Cicadelles** : présence sur Lamiacées sous abri et notamment sur *Salvia sp*, *Rosmarinus sp*, *Perowskia sp*. Cf. BSV 1 du 14/04/2023 [ICI](#)

**Cochenilles farineuses** : les conditions sont favorables à leur développement. Présence relevée sur *Choisya sp*, *Loropetalum sp* et *Teucrium sp*.

**Psylle de l'*Elaeagnus*** : débuts de foyers avec larves observées sur pieds-mères extérieurs. A surveiller. [Info +](#)



# Ravageurs suivis par le réseau de piégeage

## • *Duponchelia fovealis*

Surveiller les pièges à phéromone.

## • Tordeuse européenne de l'œillet (*Cacoecimorpha pronubana*)

**Observations** : des émergences de papillons sont en cours sur un site sous serre dans le 49 et sur un site en extérieur (21 papillons capturés en une semaine dans un piège) dans la Sarthe.

**Evaluation du risque** : surveiller l'évolution des vols et l'apparition des jeunes chenilles. Après la ponte, les œufs éclosent au bout de 2-3 semaines puis les jeunes chenilles commencent à décaper des feuilles regroupées par une toile. (Source : V. Alford D. (2013) *Ravageurs des végétaux d'ornement - Arbres arbustes et fleurs. Deuxième édition, Ed. Quae, 480p.*).

**Piégeage** : surveiller les vols des papillons avec des pièges à phéromone spécifique.

**Lutte mécanique** : les opérations de taille permettent d'éliminer les chenilles positionnées sur les apex.

**Biocontrôle** : des produits de biocontrôle sont autorisés sur chenille selon la culture concernée.



**Tordeuses de l'œillet engluées dans un piège à phéromone**

## • Pyrale du buis (*Cydalima/Diaphania perspectalis*)

**Observations :** des vols de papillons ont commencé la semaine dernière et cette semaine sur 5 sites du réseau JEVI situés dans les départements 44, 49, 53 et 85. A suivre.

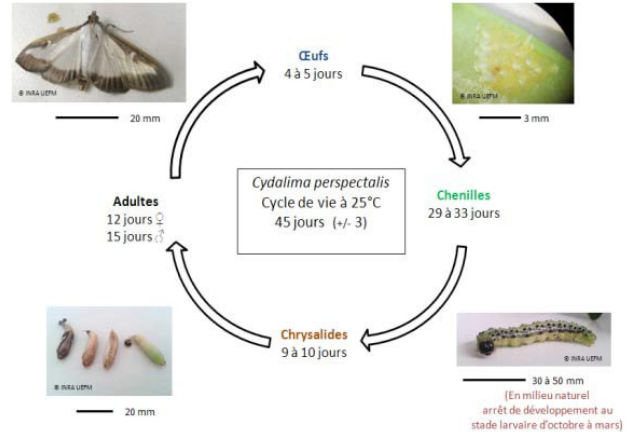
**Evaluation du risque :** suivez l'émergence des papillons, l'éclosion des pontes et la présence de jeunes chenilles.

**Piégeage :** surveiller les vols des papillons avec des pièges à entonnoir associés à la phéromone spécifique de la pyrale, de mai à octobre.

**Prophylaxie :** supprimer manuellement les chenilles dans le cas d'une faible infestation.

### Lutte biologique contre la pyrale du buis :

- Synthèse SAVE BUXUS II, volet pyrale du buis. Y accéder en cliquant [ICI](#).



## Maladies cryptogamiques

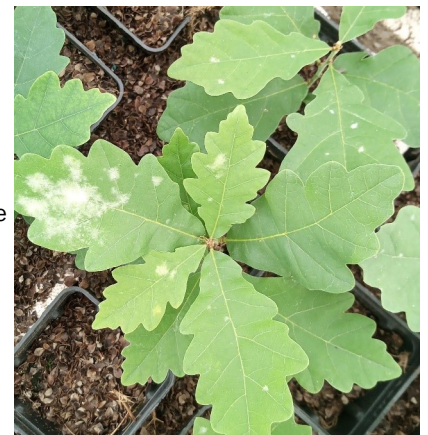
### Oïdium

**Pépinière :** l'oïdium a été relevé sur plantes sensibles sous abri et extérieur notamment sur *Lagerstroemia sp.*, *Lycium sp.*, *Photinia sp.*, *Quercus sp.*, *Ribes sp.*, *Rosa sp.*, *Spireae sp.*...

**Evaluation du risque :** l'oïdium prolifère avec l'amplitude thermique entre le jour et la nuit et l'humidité des espaces de culture. A surveiller.

**Prophylaxie :** parmi les mesures de préventions culturales, proscrire l'excès d'engrais azoté, le confinement de végétation et distancer suffisamment les végétaux en culture hors-sol.

**Biocontrôle :** voir la dernière liste des produits de biocontrôle.



Oïdium sur *Quercus sp.*

# Information organisme réglementé : rappel

## Cochenille tortue du pin, *Toumeyella parvicornis*

Un nouveau ravageur des pins a été signalé en septembre 2021 sur la commune de Saint-Tropez : la cochenille tortue du pin, *Toumeyella parvicornis*. Il s'agit de la première détection en France de cet insecte qui cause depuis 2014 d'importants dégâts en Italie sur les pins parasols et les pins maritimes des villes de Naples et de Rome.

Les colonies de cochenilles tortue du pin s'installent sur les aiguilles et les branches des arbres, sucent la sève et provoquent d'abord le rougissement des aiguilles puis une mortalité de branches de plus en plus grosses qui peut conduire à la mortalité de l'arbre. La propagation de cette cochenille se fait par le vent pendant la saison de végétation mais aussi par la plantation d'arbres contaminés (*Communiqué de presse du Préfet de la région PACA, 21/04/2022*).

Face à cette menace, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié le 16 mars 2022 un arrêté visant à éviter l'introduction et la propagation de cette cochenille. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045358762>

Cet arrêté ministériel est complété par un arrêté préfectoral paru le 14 avril 2022, définissant le périmètre de la zone délimitée relative à *Toumeyella parvicornis* : [https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AP\\_zonage\\_cochenille\\_tortue\\_du\\_pin\\_14\\_avril\\_2022\\_cle811b3b.pdf](https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AP_zonage_cochenille_tortue_du_pin_14_avril_2022_cle811b3b.pdf)

**Présentation complète du ravageur** : Cf. BSV 1 du 29/04/2022 [ICI](#)

*T. parvicornis* pourrait être une menace pour les pins en milieu urbain et éventuellement en forêt, il est donc conseillé de surveiller la situation de ce ravageur. D'autre part, une attention particulière doit être portée lors de la plantation de pin pignon (ou pin parasol) importé d'Italie et sur le transport de branches coupées provenant de la zone de Saint -Tropez, hors de cette zone.

En application de l'arrêté ministériel, la sortie de végétaux sensibles destinés à la plantation depuis une zone délimitée est interdite, sauf dérogation.

Il est primordial de faire remonter toute observation de cochenille tortue auprès du SRAL ou de la FREDON de votre région ou Polleniz.



Adulte de cochenille tortue (© Eric Chapin)

Source [ephytia.inra.fr](http://ephytia.inra.fr)



Dessèchement dans le houppier d'un pin attaqué par la cochenille tortue (© Eric Chapin) - Source [ephytia.inra.fr](http://ephytia.inra.fr)

# Note nationale BSV – Abeilles-Pollinisateurs

La note est disponible sur le lien suivant : [Note nationale BSV – Abeilles-Pollinisateurs : des auxiliaires à préserver](#)



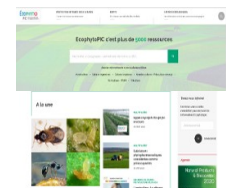
**Le déclin des insectes pollinisateurs est ...**  
... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

# Note nationale biodiversité



# Ecophytopic

Retrouvez l'actualité sur la protection intégrée des cultures en cliquant [ici](#)



**Note de service DGAL/SDSPV/2023-240 du 08/04/2023 qui liste les produits de biocontrôle : retrouvez-la [ici](#)**

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2023  
PAYS DE LA LOIRE



**Rédacteur :** Noémie JACQUEMIN – Polleniz - noemie.jacquemin@polleniz.fr

**Directeur de publication :** Denis LAIZE - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

**Comité de relecture :** AREXHOR PL, BHR, CAPDL, CNPH, POLLENIZ, SRAL, RIPERT, FLEURON d'ANJOU.

**Observateurs :** horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, centres horticoles, techniciens, conseillers, formateurs.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.*

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto